



Identification du module

Groupes cibles : Contremaître en chauffage, contremaître sanitaire, contremaître en ferblanterie, chef/cheffe de chantier Polybat (polybâtitseur/euse CFC avec formation professionnelle supérieure correspondante) ou profil de compétences équivalent

Temps indicatif : Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier env. 56 leçons de 45 min (y compris 24 leçons CECB).

1 Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure d'établir les justificatifs correspondants et d'interpréter correctement les résultats. En outre, vous établissez les demandes de subventions nécessaires.

2 Sujets / objectifs

- Sujet :** **1 Energie thermique dans le bâtiment**
- Objectifs :
- 1.1 Vous établissez un justificatif par performance globale selon la norme SIA (C3).
 - 1.2 Vous interprétez les résultats (C4).
- Sujet :** **2 Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)**
- Objectifs :
- 2.1 Vous établissez des certificats énergétiques des bâtiments (C3).
 - 2.2 Vous interprétez les résultats (C4).
 - 2.3 Vous comparez les résultats CECB et CECB Plus (C4).
- Sujet :** **3 Demandes de subventions**
- Objectifs :
- 3.1 Vous décrivez les organes compétents et les exigences (C2).
 - 3.2 Vous montrez les avantages fiscaux (C2).
 - 3.3 Vous établissez des demandes de subventions (C3).
- Sujet :** **4 Protection thermique des bâtiments**
- Objectifs :
- 4.1 Vous décrivez les organes compétents et les exigences (C2).
 - 4.2 Vous établissez les dossiers et les justificatifs (C3).
 - 4.3 Vous interprétez les résultats (C4).
 - 4.4 Vous expliquez les différents labels énergétiques (C2).

3 Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 180 minutes.
L'ensemble des documents écrits sont autorisés.

4 Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.